

Brevet Fédéral

4^{ème} degré



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise la préparation et l'obtention du Brevet Fédéral 4^{ème} degré de la Fédération française de natation.

Les titulaires du Brevet fédéral 4^{ème} degré natation course interviennent au sein d'une structure de la Fédération française de natation. Ils sont chargés de l'entraînement d'une population de sportifs évoluant dans un système compétitif en natation course.

Ils ont vocation à encadrer une population de sportifs n'ayant pas encore atteint en natation course le plus haut niveau national senior.

Il existe plusieurs mentions du Brevet Fédéral 4^{ème} degré : natation course, natation artistique, water-polo et plongeon.

La certification du Brevet fédéral 4^{ème} degré est délivrée :

- soit par la voie de la formation ;
- soit par la validation d'acquis de l'expérience ;
- soit par la voie de l'équivalence.

Ces modalités peuvent être combinées et cumulées entre elles.

NIVEAU DU DIPLOME

Le Brevet Fédéral 4^{ème} degré est un diplôme fédéral de niveau 5 déposé et reconnu par le Ministère de tutelle.

Il ne permet pas à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

MÉTIER VISÉ

Ils entraînent des sportifs en vue de la compétition, s'impliquent dans le fonctionnement de la structure, managent, coordonnent une équipe de personnes en vue de la mise en œuvre du projet sportif de la natation course et du plan de développement de la structure.

Ils ont pour principales missions :

- de participer à la conception du plan de développement de la structure,
- de coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course,
- de concevoir un programme d'entraînement nécessaire pour évoluer à un niveau de pratique national Jeunes en natation course,
- de conduire une action, du perfectionnement à l'entraînement dans le cadre d'une pratique compétitive de niveau national Jeunes ayant pour objectif d'accéder à un niveau de pratique national en natation course,
- de conduire une action de formation,
- de s'impliquer dans le fonctionnement de la structure intégrée dans son environnement territorial,
- d'assurer la mise en œuvre de la sécurité de la pratique et des pratiquants.



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Modalités d'inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

1 - EXIGENCES PREALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Avoir 18 ans minimum,
2. Être licencié à la Fédération française de natation,
3. Être titulaire à minima du PSC 1 ou son équivalent,
4. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)
5. Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50 mètres (voir ci-dessous),
6. Être titulaire :
 - a. du Brevet fédéral 3^{ème} degré natation course,
 - b. ou du brevet d'État d'éducateur sportif 1^{er} degré option Activités de la Natation (BEESAN) ou option natation sportive (BEES 1^{er} natation sportive) ou d'une la licence STAPS option entraînement sportif spécialité natation et justifiant d'une licence au sein d'une structure de la Fédération française de natation sur deux saisons au minimum,
 - c. ou du diplôme du « Moniteur Sportif de Natation ».

Conditions pour la personne non titulaire du Brevet fédéral 3^{ème} degré natation course :

Les personnes ayant une expérience importante au sein de l'École de Natation d'une structure, qui ne sont pas titulaires du Brevet fédéral 3^{ème} degré natation course peuvent, à titre exceptionnel déposer un dossier de demande d'entrée en formation au Brevet fédéral 4^{ème} degré natation course auprès du Directeur Technique National en charge de la formation. Nous invitons les personnes à se rapprocher de leur ERFAN.

Dispositions pour les sportifs inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles "haut niveau"

Les sportifs inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles de « haut niveau » (listes Élites, seniors, jeunes et reconversion) de 18 ans et plus en natation course ou en eau libre peuvent accéder directement à une formation spécifique Sportifs de Haut Niveau du brevet fédéral 4^{ème} degré natation course. Cette formation est mise en place par l'INFAN.

2- MODALITES D'INSCRIPTION

Les candidats devront s'inscrire auprès de l'ERFAN de leur choix et selon les modalités qui lui sont propres.

Pièces à fournir, à minima, pour s'inscrire à la formation « Brevet Fédéral 4^{ème} degré » en plus des éléments du dossier :

1. d'une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Brevet Fédéral 4^{ème} degré, au sein de la structure (modèle joint au dossier) ;
2. d'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation (modèle joint au dossier) ;
3. un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation (modèle joint au dossier) ;
4. une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent ;
5. si besoin d'une copie de l'attestation de formation continue du PSE 1 ;
6. un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 ;

7. d'une copie du diplôme Brevet fédéral 3^{ème} degré natation course, ou du brevet d'État d'éducateur sportif 1^{er} degré option Activités de la Natation (BEESAN) ou option natation sportive (BEES 1^{er} natation sportive) ou de la licence STAPS option entraînement sportif spécialité natation ou du diplôme du « Moniteur Sportif de Natation » ;
8. d'une copie à minima du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou son équivalent.

3- POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Brevet Fédéral 4^{ème} degré et d'autre part, à ses acquis. Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée. En aucun cas le positionnement ne doit se substituer aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation (cette phase pourra être individuelle ou collective)
2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation
3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

LES COMPÉTENCES VISÉES

Le Brevet Fédéral 4^{ème} degré est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC) permettant au stagiaire d'être capable (EC) de :

- UC1 Participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial
- UC2 Encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en vue d'une pratique compétitive pour des jeunes de niveau national
- UC3 Maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC4 Coordonner la mise en œuvre du projet sportif

LE PROGRAMME

Les contenus proposés ci-dessous sont définis nationalement, chaque organisme de formation partenaire (ERFAN ou l'INFAN), est libre de mettre en œuvre les thématiques programmées sur un temps de formation plus long et plus approfondi que celui indiqué dans le règlement général du diplôme.

Seront abordées tout au long de cette formation, les quatre unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 : ENCADRER UN GROUPE EN SECURITE

- Gestion d'un groupe en compétition
- Le fonctionnement du club
- La coordination de la mise en œuvre d'un projet et d'une équipe
- La communication
- La conduite d'une action de formation

UC 2 : ENCADRER EN MOBILISANT LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET DANS UNE DEMARCHE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE EN VUE D'UNE PRATIQUE COMPETITIVE POUR DES JEUNES DE NIVEAU NATIONAL

- Gestion d'un groupe en compétition
- La conception d'un programme d'entraînement
- La séance d'entraînement
- La mobilisation des connaissances pour la conduite de l'activité
- La mobilisation des connaissances pour la conduite de l'activité
- La mobilisation des connaissances règlementaires

UC 3 : MAITRISER LES OUTILS OU TECHNIQUES NECESSAIRES A LA CONDUITE DES ACTIVITES

- La sécurité
- L'encadrement de la discipline de la mention choisie

UC 4 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SPORTIF

- La coordination de la mise en œuvre d'un projet et d'une équipe
- Accompagnement des BF1, BF2 et BF3, tutorat



ORGANISATION DE LA FORMATION

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

Ainsi, **l'alternance comprend :**

- **une formation en centre :**
 - o face à face pédagogique ;
 - o formation pratique avec les formateurs, en salle ou en piscine ;
 - o échanges de type "retour d'alternance" ;
 - o parcours multimodaux de formation.
- **une formation en structure :** le stage en situation avec tutorat,

Dans le cadre de cette formation au Brevet Fédéral 4^{ème} degré, le stagiaire effectue **une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 235 heures** au sein d'une structure de la Fédération française de natation. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

L'alternance se décompose ainsi :

- | | |
|--|-------|
| - Stage en situation au sein du club d'accueil | 160 h |
| - Stage au sein d'une structure label formateur au minimum ou pôle espoirs | 35h |
| - Accompagnement d'un déplacement | 40 h |

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes.

La personne assurant la fonction de tuteur, titulaire au moins du Brevet fédéral 4^{ème} degré natation course possède une expérience confirmée, depuis au moins un an, à ce niveau d'encadrement et doit obligatoirement être majeure et être agréée par le conseiller technique régional responsable pédagogique de l'ERFAN et le Directeur Technique National.

Les CTS peuvent être tuteur sur n'importe quel niveau de formation fédérale.

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIÉS A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

Les modalités de suivi de la formation sont diverses et dépendent de l'ERFAN néanmoins, on peut retrouver

- L'utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
- Le suivi des présences à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel, en distanciel et par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs de travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance le cas échéant.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un ou plusieurs entretiens personnalisés afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA PROGRESSION DE L'APPRENANT

- Résultats des évaluations formatives des compétences, des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation tant en centre qu'en alternance.
- Grilles d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
- Grilles de certification de la Fédération française de natation

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables de la certification, une Unité Capitalisable pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention de la certification.

La certification globale des 4 Unités Capitalisables a lieu lors d'un jury de certification national.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

UC 1 : EC de participer au fonctionnement de la structure intégrée dans son environnement territorial

Épreuve n°1 : Dossier relatif aux expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de sa participation au fonctionnement de la structure

UC 2 : EC d'encadrer en mobilisant les connaissances scientifiques et dans une démarche d'éducation à la citoyenneté en vue d'une pratique compétitive pour des jeunes de niveau national

Épreuve 1 : Séance pédagogique suivie d'un entretien

UC 3 : EC de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités

Épreuve n°1 : Test de sécurité

Épreuve n°2 : Entretien

UC 4 : EC de coordonner la mise en œuvre du projet sportif en natation course

Épreuve n°1 : Dossier relatif aux expériences vécues par le stagiaire dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du projet sportif de la natation course au sein de la structure

(EC : être capable de)



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation du Brevet Fédéral 4^{ème} est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoie un ou des aménagements, il doit faire une demande auprès du référent handicap de la Fédération française de natation, **au plus tard 2 mois avant l'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation ou en formation.**

Cette demande se fait via le dossier de « demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap, à une formation de la Fédération française de natation » à se procurer **auprès de l'Organisme de formation partenaire ou sur le site internet de la Fédération française de natation.**

Cette décision est prise après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, sur la nécessité d'aménager, le cas échéant :

- les tests d'exigences préalables;
- la formation, ou les épreuves certificatives;
- ou l'épreuve dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ;
- la décision est communiquée à l'organisme de formation concerné qui doit mettre en place ces aménagements.

La Fédération française de natation **examine la compatibilité du handicap** justifiant les aménagements mentionnés **avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme**, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.